



REGLEMENTE DE L'OPEN MASCULIN **DU 30 JUIN ET 1 JUILLET 2018 A CLERMONT-FERRAND**

Article 1 : REGLEMENTS EN VIGUEUR

Mises à part les exceptions énoncées dans les articles suivants, les règlements applicables pour cette compétition sont :

- Le règlement IBSA 2014 ;
- Le règlement du Challenge 2017/2018.

Article 2 : NOMBRE D'EQUIPES ENGAGEES

L'Open masculin 2018 compte douze équipes engagées des quatre niveaux du Challenge. Le nom de ces 12 clubs figure sur le planning des matchs en annexe.

Article 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

L'Open masculin est composé :

- D'une phase de qualifications (matchs 1 à 30) ;
- De matchs de classement (matchs 35, 36, 37, 38, 41, 42 et 43, 44,) ;
- D'une phase finale : quarts de finale (matchs 31, 32, 33 et 34), demi-finales (matchs 39 et 40), petite finale (match 45) et finale (match 46)
(cf. : planning des matchs)

Article 4 : PHASE DE QUALIFICATIONS

Les douze équipes engagées sont réparties dans deux poules de six équipes. La répartition par poule a été faite par tirage au sort lors du second tour du niveau 2 masculin le 26 mai 2018 en présence des représentants des clubs du niveau 2 masculin, de la trésorière et des responsables des arbitres de l'ANTH V.

Le classement de chaque poule s'effectue de la même façon qu'en Challenge. Les quatre premières équipes des poules sont directement qualifiées pour les quarts de finale.

Article 5 : PHASE FINALE

Tous les matchs de la phase finale sont à élimination directe, des quarts de finale, à la finale en passant par les demi-finales, la petite-finale.

En cas d'égalité lors des matchs de cette phase finale, il est appliqué la partie 7 du règlement IBSA (prolongations, but en argent, tirs aux buts).



Article 6 : PHASE DES MATCHS DE CLASSEMENT

Les matchs de classement sont les matchs qui permettent de déterminer les 5^{èmes} à 12^{ème} places.

Les quatre équipes perdantes en quarts de finale se rencontrent en deux matchs à élimination directe pour déterminer les places de 5 à 8. Les deux gagnants se rencontrent pour déterminer la 5^{ème} et 6^{ème} place, alors que les perdants se rencontrent pour déterminer la 7^{ème} et 8^{ème} place.

Les quatre équipes éliminées en phase de poule (les deux 5^{ème} et les deux 6^{ème}) se rencontrent en deux matchs à élimination directe pour déterminer les places de 9 à 12. Les deux gagnants se rencontrent pour déterminer la 9^{ème} et 10^{ème} place, alors que les perdants se rencontrent pour déterminer la 11^{ème} et 12^{ème} place.

Fait à Marseille, le 18 juin 2018
Le Président de l'ANTHV

Abdelilah HALLAMI



TIRAGE AU SORT DE L'OPEN DE FRANCE MASCULIN DETORBALL
LE 30 JUIN ET 1 JUILLET 2018 A CLERMONT-FERRAND

Poule A	
A	LISIEUX H.
B	CST LAVAL
C	CS AVH LYON
D	H. RENNES CLUB
E	GRENOBLE H
F	ANICES NICE

Poule B	
A	BIENHETRE
B	CAH CLERMONT-FD
C	AVANCON ASSAMBLE
D	CHHA AUBERVILLIERS
E	CS AVH 31 TOULOUSE
F	ASCND MARSEILLE